



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
07.08.2002 Bulletin 2002/32

(51) Int Cl.7: **A63C 11/08, A63C 11/14**

(21) Numéro de dépôt: **02405039.5**

(22) Date de dépôt: **24.01.2002**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Tschäppät, Jean-Bernard**
2209 La Vue-des-Alpes (CH)

(74) Mandataire: **Gresset, Jean**
Gresset - Laesser
Cabinet de Conseils en propriété industrielle,
8A, Puits-Godet
2000 Neuchâtel (CH)

(30) Priorité: **02.02.2001 CH 189012001**

(71) Demandeur: **Tschäppät, Jean-Bernard**
2209 La Vue-des-Alpes (CH)

(54) **Table de travail pliante pour skis**

(57) L'invention concerne une table de travail pliante pour skis, caractérisée en ce qu'elle comporte:

- deux bras rigides (10, 12) liés l'un à l'autre de manière articulée et capables de prendre deux positions extrêmes, l'une déployée, dans laquelle ils forment un X, l'autre repliée, dans laquelle ils sont ramenés l'un contre l'autre, les extrémités inférieures de ces bras étant dotées de pieds (28) et leurs ex-

trémités supérieures de supports (30) sur lesquels un ski peut être posé, et

- une tablette rectangulaire (16) réalisée en deux demi-tablettes (16a, 16b) de même longueur qui sont assemblées bout à bout de manière articulée et reliées par leur extrémité opposée, également de manière articulée, aux portions supérieures respectives desdits bras.

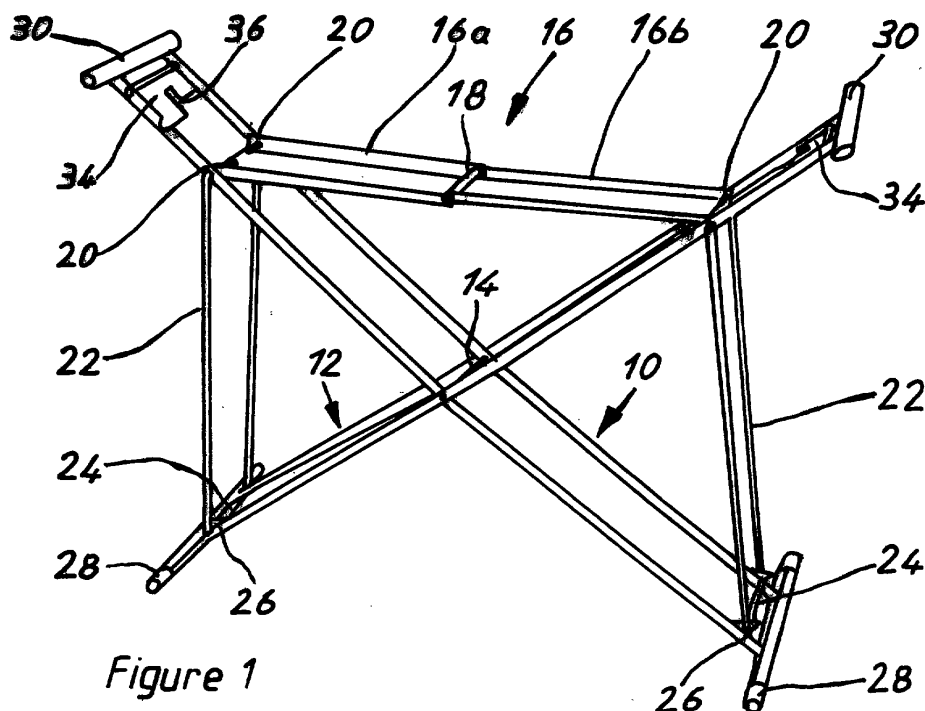


Figure 1

Description

[0001] La présente invention concerne une table pliante sur laquelle un ski peut être posé et maintenu afin de faciliter toute intervention sur sa semelle (fartage ou réparation), ses carres (affûtage), ses fixations (réglage),

[0002] Dans le présent document, pour des raisons de simplification de la description, le mot "skis" sera utilisé, de manière large, pour désigner à la fois les skis proprement dits, les planches, mieux connues sous le nom anglais de snowboard et tout moyen de glisse analogue.

[0003] Lorsqu'un skieur n'a pas, à la maison, la place suffisante pour installer une table lui permettant d'effectuer sur ses skis les différents types d'intervention nécessaires, ou lorsqu'il se trouve à l'extérieur et souhaite, par exemple, farter ses skis ou affûter leurs carres, il est utile qu'il puisse disposer d'une table de travail à la fois peu encombrante, donc pliante, légère, rigide et stable.

[0004] Le document DE 29 11 600 décrit une table de ce type, qui est formée de deux simples barres articulées, dotées de pieds et se déployant en forme de X. Le déploiement est limité soit par un taquet stoppeur fixé au niveau de l'articulation soit par un câble reliant ses deux branches inférieures.

[0005] La présente invention a pour but de fournir une table de travail qui réponde, mieux que la réalisation ci-dessus, aux exigences de rigidité et de stabilité et offre, en plus, au skieur, un meilleur confort et deux modes d'utilisation.

[0006] De façon plus précise, l'invention concerne une table de travail pliante pour skis, caractérisée en ce qu'elle comporte:

- deux bras rigides liés l'un à l'autre de manière articulée et capables de prendre deux positions extrêmes, l'une déployée, dans laquelle ils forment un X, l'autre repliée, dans laquelle ils sont ramenés l'un contre l'autre, les extrémités inférieures de ces bras étant dotées de pieds et leurs extrémités supérieures de supports sur lesquels un ski peut être posé, et
- une tablette rectangulaire réalisée en deux demi-tablettes de même longueur qui sont assemblées bout à bout de manière articulée et reliées par leur extrémité opposée, également de manière articulée, aux portions supérieures respectives desdits bras.

[0007] Selon une forme de réalisation avantageuse, les bras sont constitués de cadres rectangulaires allongés, dont l'un est légèrement moins large que l'autre de façon à prendre place à l'intérieur de lui dans la position repliée, chaque grand côté de l'un des cadres étant monté articulé, sensiblement en son milieu, sur un grand côté de l'autre.

[0008] La table selon l'invention comporte, de préfé-

rence, deux tendeurs reliant sous tension, dans la position déployée, respectivement la partie supérieure de l'un des cadres avec l'extrémité inférieure de l'autre cadre. Ces tendeurs se présentent avantageusement sous la forme d'un cadre rectangulaire dont les extrémités supérieures, montées de manière articulée sur les cadres, constituent les axes d'articulation des deux demi-tablettes, tandis que leur petit côté inférieur vient prendre place, en tension, sous des crochets ménagés aux extrémités inférieures des grands côtés des cadres.

[0009] Avantageusement, les extrémités supérieures des cadres comportent chacune, montée articulée sur leurs grands côtés, une plaquette munie, à partir de son extrémité libre, d'une encoche servant à accueillir et maintenir un ski sur sa tranche.

[0010] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre, faite en regard du dessin annexé, dans lequel:

- les figures 1 et 2 représentent la table selon l'invention respectivement en position déployée et partiellement repliée; et
- les figures 2 et 3 illustrent les deux manières d'y placer les skis pour une intervention.

[0011] Comme le montrent les figures, la table de travail selon l'invention comporte deux cadres rectangulaires allongés 10 et 12, avantageusement réalisés en acier, qui sont liés l'un à l'autre de manière articulée et peuvent prendre deux positions extrêmes. Dans la configuration de la figure 1, dite position déployée, qui est la configuration de travail, les cadres forment un X. Dans l'autre configuration, dite position repliée, qui est la configuration pour le rangement et le transport, les cadres sont ramenés l'un contre l'autre. La figure 2 les représente dans une position intermédiaire.

[0012] De façon plus précise, on remarque que le cadre 10 est légèrement moins large que le cadre 12, afin de pouvoir prendre place à l'intérieur de celui-ci.

[0013] Chaque grand côté de l'un des cadres 10 et 12 est monté articulé, sensiblement en son milieu, sur un grand côté de l'autre par une tige métallique 14.

[0014] Le déploiement de la structure est limité par une tablette rectangulaire à rebords 16, en aluminium ou en plastique rigide, réalisée en deux moitiés bout à bout de même longueur 16a et 16b, cette dernière étant légèrement moins large que l'autre de manière à s'insérer entre ses rebords dans la position repliée. Les deux demi-tablettes 16a et 16b sont assemblées de manière articulée, par leur petit côté commun, au moyen d'une tige métallique 18. Les petits côtés opposés de ces demi-tablettes sont reliés de manière articulée, au moyen d'axes métalliques 20, respectivement aux deux cadres 10 et 12 à proximité de leur extrémité supérieure.

[0015] On voit ainsi que la tablette 16 a la double fonction de limiter le déploiement de la table et d'offrir une surface permettant de déposer les outils et accessoires

nécessaires lors d'une intervention sur les skis.

[0016] Afin d'assurer la rigidification de la structure, il est prévu deux tendeurs 22 reliant sous tension, dans la position déployée, respectivement la partie supérieure du cadre 10 avec l'extrémité inférieure du cadre 12 et la partie supérieure du cadre 12 avec l'extrémité inférieure du cadre 10.

[0017] Les tendeurs 22 se présentent sous la forme d'un cadre rectangulaire en acier dont les extrémités supérieures, montées de manière articulée sur les cadres 10 et 12, constituent, en fait, les axes d'articulation 20 des deux demi-tablettes 16a et 16b, tandis que leur petit côté inférieur 24 vient prendre place, en tension, sous des crochets 26 ménagés aux extrémités inférieures des grands côtés des cadres.

[0018] Les petits côtés inférieurs des cadres 10 et 12 forment les pieds 28 de la table. Afin d'assurer une bonne stabilité de celle-ci, ils se prolongent au-delà des cadres.

[0019] Les petits côtés supérieurs des cadres 10 et 12 forment des supports 30 sur lesquels les skis 32 (figure 3) sont posés à plat. Ces supports sont avantageusement recouverts d'une matière synthétique apte à les empêcher de glisser trop facilement lors d'une intervention.

[0020] On remarquera, enfin, que les extrémités supérieures des cadres 10 et 12 comportent, montées articulées sur leurs grands côtés, juste en-dessous des supports 30, des plaquettes 34 munies, à partir de leur extrémité libre, d'une encoche 36. Ces plaquettes peuvent être soit laissées en position escamotée à l'intérieur des cadres, comme représenté aux figures 1 à 3, soit relevées en position quasi-verticale à l'extérieur des cadres, comme représenté à la figure 4. Dans cette position, les encoches 36 servent à accueillir et maintenir un ski 38 sur sa tranche afin de faciliter, notamment, l'affûtage de ses carres.

[0021] Ainsi donc est réalisée une table de travail pliante pour skis à prix de revient modéré, qui est, à la fois, légère, stable et rigide, qui offre une surface horizontale pour le dépôt d'outils et qui permet des interventions sur des skis posés et maintenus, au choix, à plat ou de chant.

être posé, et

- une tablette rectangulaire (16) réalisée en deux demi-tablettes (16a, 16b) de même longueur qui sont assemblées bout à bout de manière articulée et reliées par leur extrémité opposée, également de manière articulée, aux portions supérieures respectives desdits bras.

2. Table de travail selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** lesdits bras sont constitués de cadres rectangulaires allongés (10, 12), dont l'un (12) est légèrement moins large que l'autre (10) afin de pouvoir prendre place à l'intérieur de lui dans la position repliée, chaque grand côté de l'un des cadres étant monté articulé, sensiblement en son milieu, sur un grand côté de l'autre.

3. Table de travail selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** comporte deux tendeurs (22) reliant sous tension, dans la position déployée, respectivement la partie supérieure de l'un des cadres avec l'extrémité inférieure de l'autre cadre.

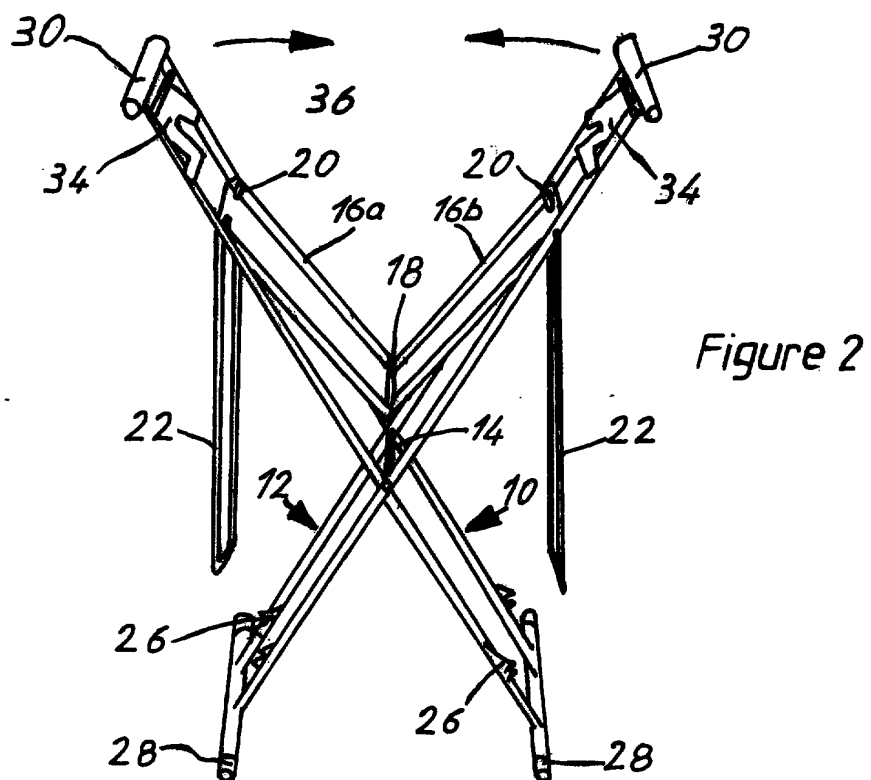
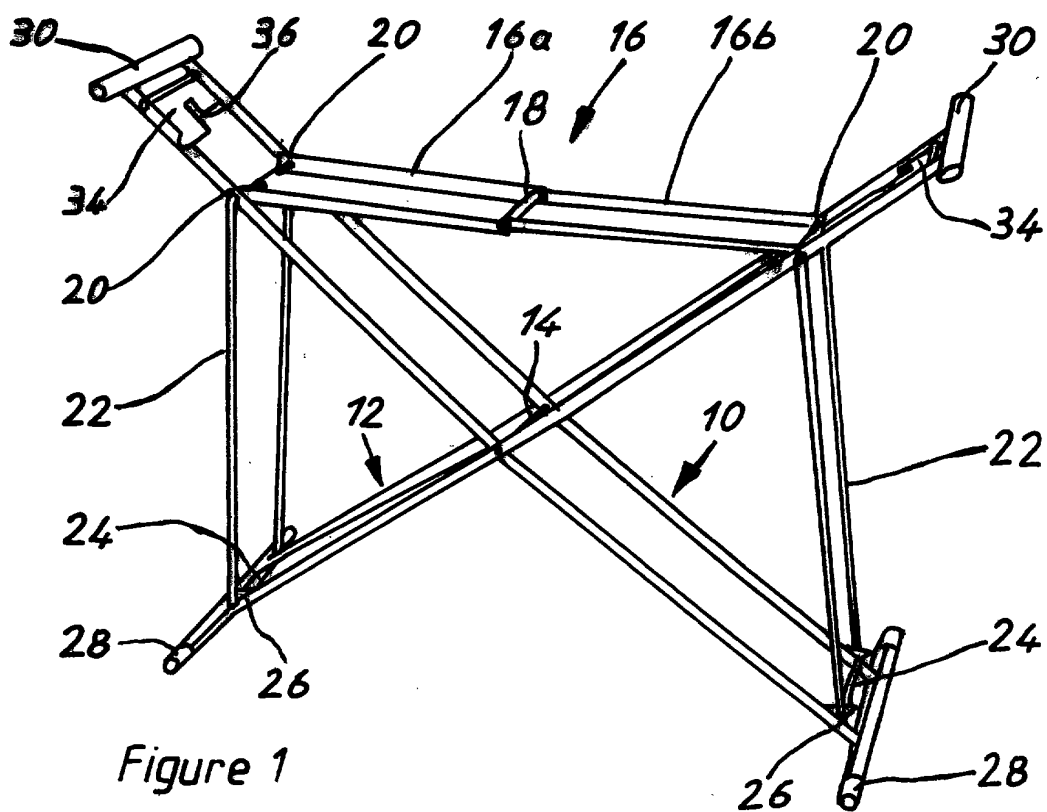
4. Table de travail selon les revendications 2 et 3, **caractérisée en ce que** lesdits tendeurs se présentent sous la forme d'un cadre rectangulaire (22) dont les extrémités supérieures, montées de manière articulée sur les cadres, constituent les axes d'articulation des deux demi-tablettes (16a, 16b), tandis que leur petit côté inférieur vient prendre place, en tension, sous des crochets (26) ménagés aux extrémités inférieures des grands côtés des cadres.

5. Table de travail selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** les extrémités supérieures des cadres comportent chacune, montée articulée sur leurs grands côtés, une plaquette (34) munie, à partir de son extrémité libre, d'une encoche (36) servant à accueillir et maintenir un ski (38) sur sa tranche.

Revendications

1. Table de travail pliante pour skis, **caractérisée en ce qu'elle** comporte:

- deux bras rigides (10, 12) liés l'un à l'autre de manière articulée et capables de prendre deux positions extrêmes, l'une déployée, dans laquelle ils forment un X, l'autre repliée, dans laquelle ils sont ramenés l'un contre l'autre, les extrémités inférieures de ces bras étant dotées de pieds (28) et leurs extrémités supérieures de supports (30) sur lesquels un ski (32) peut



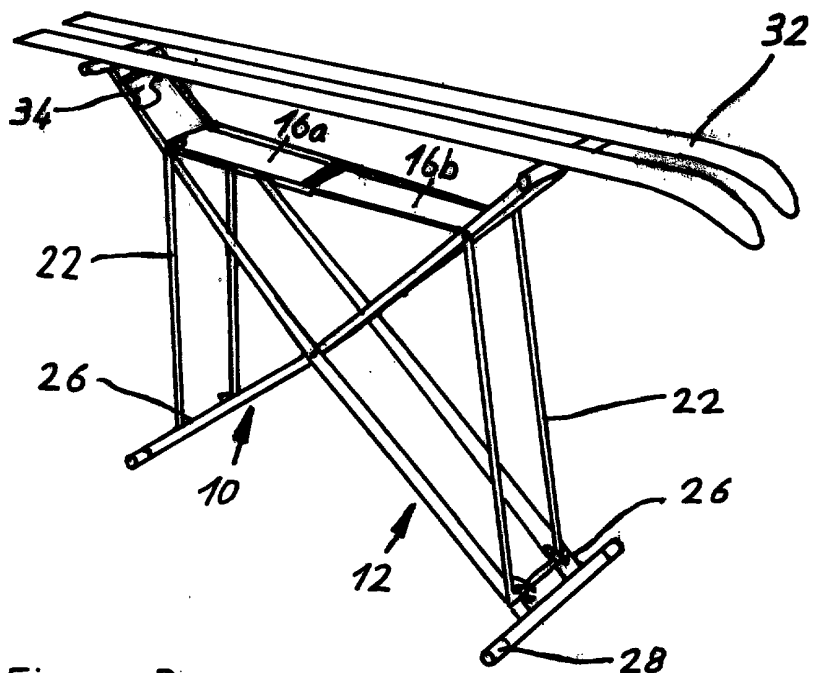


Figure 3

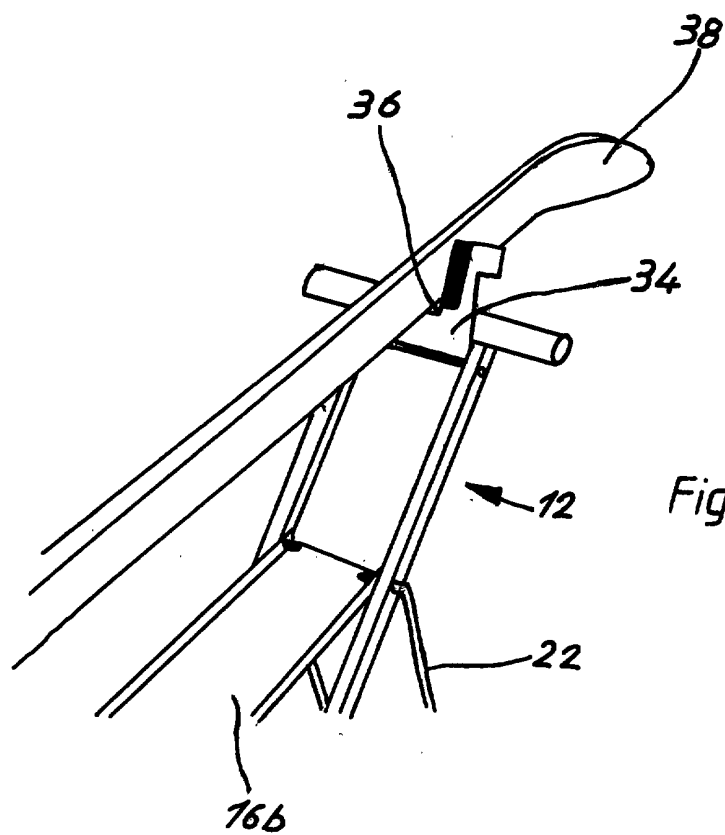


Figure 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 40 5039

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A,D	DE 29 11 600 A (STIGA AB) 4 octobre 1979 (1979-10-04) * le document en entier *	1	A63C11/08 A63C11/14
A	DE 43 40 392 A (C. NASKE) 1 juin 1995 (1995-06-01) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A63C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		7 mai 2002	DECLERCK, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 40 5039

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-05-2002

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2911600 A	04-10-1979	SE 406423 B	12-02-1979
		AT 230079 A	15-12-1980
		DE 2911600 A1	04-10-1979
		FI 791030 A	01-10-1979
		NO 790952 A ,B,	02-10-1979
DE 4340392 A	01-06-1995	DE 4340392 A1	01-06-1995

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82